



Délibération du conseil municipal de la Commune de Mireval

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AU « PLAN LED
SPECTACLE VIVANT EN OCCITANIE »**

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 08 février 2023 L'An DEUX MILLE VINGT TROIS Et le 8 février
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	22	
DATE DE LA CONVOCATION			A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Mireval, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.
3 février 2023			

Présents (16) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – AMIARD Manuela – SAINT-ELLIER Catherine – ESCUDIER Christiane - PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – Christelle BROOKS – HERMET Rodolphe – DAURES Damien – ROJAS Georges – ASSENCIO Martine - ANDRE Robert – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise – JO Michel.

Absents excusés (5) : DEMOLLIERE Jean-Pierre procuration à DURAND Christophe - GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – PALHIES Sylvain procuration à DESCOUX Richard – RODRIGUEZ GRUESO José procuration à AMIARD Manuela

Absente (1) : BOURELLY Céline

Occitanie en scène est l'agence régionale du spectacle vivant en Occitanie.

Dans le cadre des programmes opérationnels Feder Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Occitanie en scène porte un projet intitulé « Plan LED Spectacle Vivant Occitanie », visant à accompagner la transition énergétique des structures de spectacle vivant, plus précisément concernant l'équipement scénique des organisateurs de spectacles, vers la technologie LED.

Ce projet, prenant la forme d'une opération mutualisée d'équipement portée et coordonnée par Occitanie en scène pour ses adhérents, est co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du FEDER et au titre des crédits du plan de relance européen REACT EU, en lien avec la priorité d'investissement « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie », action « Réhabilitation énergétique du logement social et des bâtiments publics et privés ».

Ce dispositif s'inscrit dans la droite ligne des préconisations issues respectivement de la Consultation citoyenne engagée par la Région et des préconisations issues des concertations engagées avec le secteur culturel, dans le cadre de la démarche du Green New Deal en Occitanie.

- Transmis au représentant de l'Etat le : 14 février 2023
- Publié le : 14 février 2023
- Mis en ligne le : 14 février 2023



Le projet « Plan LED Spectacle Vivant Occitanie » permet à la fois :

- de répondre aux enjeux climatiques (réduction de l'empreinte carbone) dans le domaine culturel, en permettant aux opérateurs de spectacle vivant d'être concrètement impliqués et accompagnés dans cette démarche,
- d'être une déclinaison concrète du plan de transformation de la Région,
- de faire économiser sur les charges de structure pour mieux renforcer les budgets destinés à l'artistique,
- de constituer des dépenses de relance économique post COVID.

Dans le cadre du Plan LED Spectacle Vivant Occitanie, la Ville de Mireval, membre adhérent d'Occitanie en scène, s'est rapproché d'Occitanie en scène pour bénéficier de ce programme d'accompagnement.

La convention a pour objet la mise en place des conditions de partenariat entre les signataires co-contractants des présentes, pour ce qui concerne :

- la mise à disposition du Partenaire de matériel d'éclairage technique, acquis par Occitanie en scène, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne, pour lui permettre d'engager la transition de son parc technique vers une technologie d'éclairage plus écologique et plus économique,
- la cession, au terme de la durée d'amortissement (3 ans) dudit matériel, au bénéfice du partenaire,
- la contribution financière du partenaire au dispositif.

Le détail du matériel mis à disposition a fait l'objet d'un accord des parties, (détaillé en annexe 1 de la convention) et sa valeur estimée s'élève au montant total TTC de 70 915,44 €.

Pour réaliser le « Plan LED Spectacle Vivant Occitanie », le Partenaire s'engage avant le mois de juin 2023 à apporter à Occitanie en scène une participation financière à hauteur de 4 964,08 € toutes taxes comprises, cette somme étant équivalente à 7 % de l'ensemble des coûts prévisionnels d'investissement et coûts annexes relatifs au matériel mis à disposition puis cédé au Partenaire, étant rappelé à titre informatif qu'Occitanie en scène n'entre pas dans le champ des impôts commerciaux.

- **Monsieur le Maire** propose au Conseil municipal l'autorisation de signer la présente convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

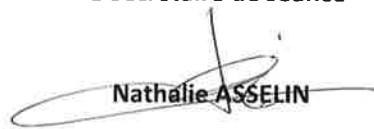
Après en avoir délibéré, décide :

1. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention « Plan LED spectacle vivant en Occitanie » ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires.

DELIBERATION ADOPTÉE : à l'unanimité

Fait à Mireval, le 14 février 2023

La Secrétaire de séance


Nathalie ASSELIN

Le Maire




Christophe DURAND